

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE  
SAINT PIERRE  
EN  
FAUCIGNY  
(Haute-Savoie)**

**Nombre de Conseillers :**  
en exercice 27  
  
Présents : 21  
  
Votants : 24

**OBJET :**

**N°DCM2024-24**

**Convention d'objectifs  
Rugby Club le Môle**

L'an deux mille vingt-quatre ----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS :** Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations :** François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

**ABSENTS :** Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

**SECRETAIRE :** Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal qu'à l'instar de la décision prise par le Conseil Municipal pour le C.S.S.P., il est également proposé une convention d'objectifs avec le Rugby Club le Môle, tenant compte d'une demande de subvention de fonctionnement de 1.500 € pour 2024 ainsi qu'une participation au financement relatif à l'emploi par l'association d'un éducateur qui intervient notamment dans le cadre des classes rugby au collège Karine RUBY pour un montant de 8.000 € représentant 1/3 du coût total du salarié, le reste devant être pris en charge par La Roche/Foron et Bonneville.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs jointe à la présente délibération à intervenir entre le Rugby Club le Môle et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 9.500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Marin GAILLARD



La Secrétaire,  
Valérie CHAUVIGNÉ

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous  
Préfecture le 11/04/24

Publié le : 11/04/24

Le Maire,

Marin GAILLARD

